Annuler un bon de commande

Par Dodolarouge

Bonjour,
J'aurais aimé savoir s'il est possible de se rétracter après la signature d'un bon de commande d'un véhicule neuf (chez Fiat) sans acompte versé pour le moment.

En effet, c'est mon premier achat de véhicule du coup j'y connais vraiment rien. Et mon père a été comparer le bon de commande chez un autre fiat qui lui ne facture pas de pack mise en route à 600? et offre des options, j'ai une différence de prix de presque 1000? moins cher que mon bon. Je me sens escroquer en quelque sorte.

Je leur ai fait savoir que j'aimerais annuler le bon et m'ont dit qu'ils avaient commandé la voiture et qu'ils allaient transmettre au service juridique.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par ESP

Bonjour
Vous n'avez pas été escroqué, chaque commerçant fait ses propres offres promotionnelles et le NET vous permet de comparer avant l'achat.
Votre acquisition est-elle liée à un crédit?

Par Dodolarouge

Merci pour votre réponse.

Justement le pack de mise en route n'est pas détaillé sur internet. J'ai eu des directeurs commerciaux de chez Fiat hier au téléphone qui eux me disent que le pack ne coûte jamais 600e car il comporte seulement une pharmacie et un kit de secours.

Non c'est au comptant.

Très bonne journée

Par ESP

Vous n'avez malheureusement pas de possibilité de rétractation.